



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 janvier 2026

## Le 16 Law s'étend au contentieux social avec l'arrivée d'Aurélie Fournier comme associée

**Le 16 Law poursuit sa trajectoire de développement en affirmant son positionnement de cabinet français indépendant dédié aux contentieux des affaires complexes, spécialisés ou à forts enjeux stratégiques ou réputationnels.** Après l'arrivée de Gabriele Ruscalla en octobre 2025, venu renforcer la pratique d'arbitrage international, le Cabinet franchit une nouvelle étape avec la création d'une pratique de contentieux social, portée par l'arrivée d'Aurélie Fournier. Parallèlement à cette arrivée, Le 16 Law annonce la nomination de Jean Pichon de Bury et de Thomas Leblanc en qualité de *Counsel*.

Avocate en droit social depuis plus de vingt ans, Aurélie Fournier a développé une expertise reconnue au sein du Cabinet Peltier Juvigny Marpeau & Associés, où elle est intervenue sur des dossiers à forts enjeux, notamment en matière de harcèlement, de discrimination, de risques psychosociaux et de contentieux sensibles impliquant des dirigeants. Elle accompagne des groupes du CAC 40 ainsi que des PME et ETI, en particulier dans les secteurs de la banque et de la finance, et intervient régulièrement sur des dossiers transfrontaliers, notamment en Espagne et en Allemagne. Elle est accompagnée d'une équipe composée de **Cindy Souffrin** (*Counsel*), **Inès Gorse** et **Marion Lokhart**.

« *Nous avons immédiatement partagé une vision commune du métier et une même dynamique entrepreneuriale. Avec mon équipe, nous rejoignons Le 16 Law avec l'ambition de contribuer activement à son développement et d'apporter une expertise complémentaire pour conseiller et défendre les entreprises sur leurs enjeux sociaux les plus complexes* », déclare Aurélie Fournier.

Cette création s'inscrit dans une dynamique de structuration progressive d'une offre globale et cohérente en contentieux des affaires, destinée à couvrir des litiges toujours plus spécialisés et complexes. Le contentieux social y occupe une place croissante, notamment dans des contextes de gouvernance sensible, de gestion de crises impliquant des salariés ou des lanceurs d'alerte, de situations de harcèlement et de risques psychosociaux, de risques réputationnels, ou encore de mise en cause de la responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux. La pratique du contentieux social d'Aurélie Fournier s'inscrit en forte synergie avec les autres pôles du cabinet, notamment le contentieux *corporate*, en matière de droit pénal des affaires et de nouvelles technologies.

### À propos d'Aurélie Fournier

Avocate en droit social depuis 2003, Aurélie Fournier est titulaire d'un DEA de droit européen (Université de Strasbourg). Elle débute sa carrière chez Salans (devenu Dentons), où elle est nommée associée en 2014, avant de rejoindre en 2019 le cabinet Peltier Juvigny Marpeau & Associés, au sein duquel elle développe jusqu'en 2025 une pratique reconnue de contentieux social à forts enjeux.



L A W

Elle intervient principalement en contentieux du travail, avec une expertise affirmée en matière de discrimination, de harcèlement, de risques psychosociaux, de conflits collectifs et de contentieux impliquant dirigeants et mandataires sociaux. Elle accompagne une clientèle composée de groupes du CAC 40, de PME et d'ETI, principalement dans les secteurs de la banque et de la finance, et intervient régulièrement sur des dossiers transfrontaliers, notamment en Espagne et en Allemagne.

Reconnue pour son approche pragmatique et sa capacité à intervenir sur des sujets sensibles à fort enjeu humain et réputationnel, Aurélie Fournier est également engagée dans des actions de formation, notamment au sein de l'initiative Femmes et Cabinets, sur les enjeux liés aux risques psychosociaux.

### **Promotions internes**

Parallèlement à l'ouverture de sa pratique de droit social, Le 16 Law poursuit la structuration de ses équipes en promouvant **Thomas Leblanc** et **Jean Pichon de Bury** au rang de *Counsel*. Ces promotions s'inscrivent dans une stratégie de consolidation des pôles historiques du cabinet et d'accompagnement de la montée en complexité des dossiers traités, en particulier en contentieux *corporate* et de droit immobilier.

Avocat depuis 2018, et arrivé au sein du Cabinet dès sa création, Thomas Leblanc accompagne depuis près de huit ans le développement du Cabinet Le 16 Law sur des dossiers contentieux complexes. Spécialisé en droit immobilier, en conseil comme en contentieux, il intervient aux côtés de Morgan Gizardin sur des opérations et litiges à forts enjeux impliquant des acteurs institutionnels, sociétés cotées, family offices et groupes de retail. Sa promotion vient renforcer une pratique immobilière reconnue sur le marché pour sa technicité, sa réactivité et son engagement opérationnel.

Depuis son arrivée au Cabinet en 2020, Jean Pichon de Bury intervient principalement en contentieux *corporate*, tant dans des contextes amiables que dans le cadre de procédures judiciaires et arbitrales. Il accompagne une clientèle variée – fonds de *private equity*, entreprises, institutionnels et dirigeants – notamment dans des conflits d'actionnaires, des litiges post-acquisition et des contentieux de gouvernance. Sa nomination s'inscrit dans la dynamique de croissance, de structuration et de renforcement du pôle contentieux corporate du Cabinet.

« *Ces évolutions traduisent notre volonté de conjuguer développement externe et valorisation des talents internes, tout en affirmant notre exigence d'excellence et notre attachement à la construction d'équipes solides au service de nos clients* », souligne Jean-Luc Larribau, associé fondateur du Cabinet Le 16 Law.

### **À propos du Cabinet Le 16 Law**

Cabinet d'avocats français indépendant, spécialisé en contentieux des affaires, Le 16 Law a été créé en mars 2017 par Jean-Luc Larribau, Alexandra Szekely, et Samuel Sauphanor, anciens du cabinet Freshfields LLP. Il s'appuie aujourd'hui sur une équipe de 32 avocats et juristes dont 9 associés : Julie Spinelli, Anne-Claire Hans, Morgan Gizardin, Benoît Barré, Gabriele Ruscalla et Aurélie Fournier, aux côtés des trois associés fondateurs.

L'équipe accompagne une clientèle française et internationale, entreprises, dirigeants, états, entités publiques et institutions, sur des dossiers à forts enjeux, en conjuguant haute technicité juridique, forte expertise judiciaire ainsi qu'en arbitrage international, et une excellente connaissance de l'environnement international des affaires.



Elle intervient en matière de prévention et de résolution des litiges qu'il s'agisse de dossiers en arbitrage international, contentieux commerciaux et financiers, *corporate*, risques industriels, en droit pénal des affaires, immobilier, numérique, procédures collectives et sanctions internationales.

<https://le16law.com/>

**Contact presse**

Adèle Lambert - Consultante média & influence

+33 6 73 48 56 09

[a.lambert@elliott-markus.com](mailto:a.lambert@elliott-markus.com)